



CS_2025_38

Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 03 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois octobre, à neuf heures trente, se sont réunis, Salle Jean Cutullic à PAIMBOEUF, sur convocation adressée le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Frédéric MILLET, Président.

PRESENTS :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Édith MARGUIN et Lionel MUSTIERE ; **ESTUAIRE ET SILLON** : Pierre LAUDEN, Yoann DORNER, Patrick CORBEL et Yves TAILLANDIER ; **RÉGION DE BLAIN** : Jean-François RICARD et Joël ARIZA ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : Jean-Luc GRÉGOIRE et Noëlle MARTEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Jean-Luc BESNIER, Christine CHEVALIER (*pouvoir reçu de A. VION*), Yves DAUVE et Paul SEZESTRE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Jean-Michel CLAUDE, Jacques PRAUD (*pouvoir reçu de P. BUCHET*), Laurent MERCIER (*pouvoir reçu de C. BLANCHET*) et Luc LEPICIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : Frédéric MILLET et Philippe JOUNY ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Marie-Line BOUSSEAU, Raymond CHARBONNIER, Alain COUTRET et Pascal EVAIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : Patrick BERNIER, Benoît BOULLET et Patrick PRIN ; **REDON AGGLOMÉRATION** : Jacques LEGENDRE et Fabrice SANCHEZ ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : Jean-Emmanuel CHARRIAU, Pascal DABIN, Joseph LANCREROT, Frédéric LAUNAY, Denis THIBAUD (*pouvoir reçu de J-G. CORNU*) et Jean-Marc JOUNIER

Secrétaire de séance : Raymond CHARBONNIER

Titulaires : 57

Quorum : 29

Présents : 35

Votants : 39

Pouvoirs : 4

ABSENTS EXCUSES :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Philippe CADOREL et Philippe PADIOLEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Jean-François CHARRIER et Armel VION (*pouvoir donné à C. CHEVALIER*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Christine BLANCHET (*pouvoir donné à L. MERCIER*), Patrick BUCHET (*pouvoir donné à J. PRAUD*) et Joël JAMIN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : David MOISAN, Didier BROUSSARD et Philippe BIDON ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : Mickaël DERANGEON et Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : Cédric BIDON, Luc NORMAND, Jean-Michel BRARD, Claude CAUDAL, Yvon JACOB et Thierry RICCI ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : Bernard BELLANGER, Jean-Guy CORNU (*pouvoir donné à D. THIBAUD*), Thierry GRASSINEAU, Youssef KAMLI, Pascal PAILLARD et Vincent YVON.

RENFORCEMENT DU TRAITEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE SUR LE SITE DE MAZEROLLES A SAINT-MARS-DU-DESERT : MODIFICATION DE LA DELIBERATION D'APPROBATION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE PREVISIONNELLE

Pour rappel, la filière actuelle a été mise en service en 2011. Sa capacité de traitement est de 500 m³/h soit 10 000 m³/j. L'usine est alimentée par deux forages (MSM2 et MSM3) d'une capacité unitaire de 250 m³/h.

L'usine alimente principalement l'est du territoire de Nort-sur-Erdre.

Les problématiques de traitement identifiées sur cette usine concernent les paramètres suivants :

- Fer
- Manganèse
- Matière organique
- Pesticides et métabolites de pesticides
- Turbidité

Les paramètres fer, manganèse et matières organiques sont en augmentation depuis la mise en service de cette usine en 2011 conduisant à des dysfonctionnements périodiques et des pertes en eau importantes de l'ordre de 20%. Le débit d'exploitation de l'usine a été diminué à 170m³/h depuis plusieurs années. L'usine a été arrêtée à plusieurs reprises en 2024 pour faire face à des dépassements de référence de qualité.

Par une délibération du 21 mars 2025, le Comité syndical a approuvé la mise en place d'un prétraitement sous forme modulaire préfabriqué permettant d'assurer une mise en place plus rapide et moins couteuse. Cette solution permettra d'obtenir une refonte partielle de la filière de l'usine qui sera ainsi la suivante :

- Prétraitement : Oxydation + Coagulation / Flocculation + Décantation y compris réactifs coagulant (chlorure ferrique ou sulfate d'alumine / permanganate de potassium)
- Remplacement du sable par de la Filtralite sur les 3 filtres du 1^{er} étage
- Remplacement du sable par du charbon actif en grain sur les 3 filtres du 2^{ème} étage
- Remise à l'équilibre à la soude et chloration
- Adaptation de la filière traitement des boues

Le planning initialement prévu était le suivant :

- Mars 2025 : attribution de l'AMO
- 4^{ème} trimestre 2025 : Consultation des travaux
- 1^{er} trimestre 2026 : Attribution des travaux
- 2^{ème} semestre 2026 : travaux et mise en service

Par délibération du 21 mars 2025 (CS_2025_09), le Comité syndical avait approuvé l'opération de renforcement du traitement de l'usine d'eau potable sur le site de Mazerolles à Saint-Mars-du-Désert et défini l'enveloppe budgétaire prévisionnelle suivante : 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC sur 5 ans.

Dès lors, les études ont été menées par l'AMO, à la suite de quoi le programme de travaux est estimé à 2.15 M€ (1.75 M€ initialement prévu). De plus, l'AMO prend en compte une enveloppe pour aléas sur le montant des travaux, soit 0.35 M€.

Concernant la prestation AMO et études diverses, l'enveloppe initialement estimée à 0.25 M€ est établie à 0.33 M€.

En conséquence, le montant total de l'opération se chiffre à 2 830 000 € HT.

La consultation des entreprises débutera à l'automne 2025, étant entendu qu'il s'agit d'une conception / réalisation. De plus, prenant en compte le calendrier électoral, l'objectif est de pouvoir attribuer le marché de travaux à la fin de l'été 2026.

Le planning est donc actualisé ainsi :

- 4^{ème} trimestre 2025 : Consultation des travaux
- 3^{er} trimestre 2026 : Attribution des travaux
- 4^{ème} trimestre 2026 : Préparation des travaux
- 1^{er} semestre 2027 : Démarrage des travaux

- 2^{ème} semestre 2027 : Fin des travaux et mise en service.

Les crédits budgétaires correspondants pour l'année 2025 sont inscrits au budget.

Suite à ces informations,

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2421-1 et suivants,

Vu la délibération du Comité syndical du 21 mars 2025 (CS_2025_09) relative à l'approbation de l'opération de renforcement du traitement de l'usine d'eau potable de Saint-Mars-du-Désert et de son enveloppe budgétaire,

Considérant la nécessité d'intégrer une filière de traitement boue à l'opération susvisée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- DE FIXER l'enveloppe budgétaire prévisionnelle de l'opération de renforcement du traitement de l'usine d'eau potable de Saint-Mars-du-Désert à 2 830 000 € HT,
- D'AUTORISER le lancement des marchés publics nécessaires à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Frédéric MILLET

CS_2025_38

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :

- sa transmission en Préfecture le 06/10/2025
- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 06/10/2025

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.